

2012/4392 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social - Lyon 1er : 51 quai Saint Vincent - 21 place Tolozan / Lyon 2e : 1 rue de Brest - 7 rue d'Auvergne - 16 rue Dubois - Ilôt K Zac Confluence / Lyon 3e : 10-12 rue de Bonnand - 66-68 rue Etienne Richerand - 327 rue Paul Bert - 9 bis rue Saint Isidore - 98-98 bis cours Docteur Long - 192 avenue Félix Faure - 46 rue Paul Bert - 56-58 rue du Lac - 61 rue du Pensionnat - Zac de la Buire - 18 rue Lamartine / Lyon 4e : 14 rue d'Austerlitz - 15 bis rue Henri Chevalier - 104-110 rue Hénon / Lyon 5e : Debrousse / Lyon 6e : 81 rue Masséna - 34 rue Lieutenant Colonel Prévost - 25 avenue Foch - 132 rue Vendôme / Lyon 7e : 53 rue Saint Michel - 150 rue de Gerland - rue Pré Gaudry - 18 rue Elie Rochette - 12 rue Chateaubriand - Ilôt A4a - 91-93 avenue Berthelot - 113 avenue Berthelot / Lyon 8e : 3 rue Bataille - 223 route de Vienne - 9 rue Fonlupt - 19 rue Edouard Nieport - 47 rue Stéphane Coignet - 9-11 place du 11 novembre 1918 - 3 place du 11 novembre - 130 cours Albert Thomas - 128 route de Vienne / Lyon 9e : 17 quai Arloing - Avenue Marcel Cerdan Ilôt 13 - 11-13 rue de la Martinique - 61 rue Marietton - 31 rue de Bourgogne (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 26/03/2012, p. 0668)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Cette délibération porte sur la participation financière de la Ville de Lyon à la production de logements sociaux, donc 47 opérations comportant 834 logements dont 818 financés pour une subvention globale de 4.800.000 €. Je rappelle seulement qu'en 2001 l'aide annuelle de la Ville de Lyon s'élevait à 1 million d'euros.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je serai bref parce que je ne vais pas répéter l'ensemble des compliments qui ont été faits à M. Louis Lévèque. Sur ce dossier, je dirai juste que 834 logements, c'est la moitié de ce qui est produit annuellement sur la ville.

Ce dossier sur la participation financière de la Ville, la production de logement social, est important et complémentaire du précédent. Important car la demande de logements accessibles aux revenus des catégories populaires et des classes moyennes est nettement supérieure à l'offre. Les chiffres sont édifiants : 21.000 demandes de logements sociaux à Lyon pour un parc HLM de 45.000 logements, pour la plupart occupés.

Important dans une période où le Gouvernement n'a eu de cesse de réduire les crédits disponibles pour le logement social, manière détournée de remettre en cause la loi de Solidarité et de Renouvellement urbain. Loi SRU dont les exigences restent, somme toute, modestes pour Lyon, puisque l'obligation fixée par l'Etat dans le cadre du plan de ratrapage est de 580 logements HLM/3 ans.

Heureusement que la politique de la Ville de Lyon est plus ambitieuse. Vous avez souhaité, Monsieur le Maire, des objectifs supérieurs fixés à 1.500 logements/an, et les résultats des dernières années, sous pilotage de Louis Lévèque, sont encore meilleurs : plus de 5.600 logements en trois ans ! Cette action volontariste est complétée par une amélioration de la gestion de la demande avec la mise en place de ce fichier commun de la demande locative sociale.

Fichier commun qui permettra des améliorations conséquentes pour l'usager, que ce soit le gain de temps avec un seul dossier à remplir plutôt que 10, voire plus ! Et une équité améliorée par une meilleure hiérarchisation des demandes prioritaires.

Plus globalement, ce fichier est exemplaire de la performance du secteur public et du secteur de l'économie sociale et solidaire dont relèvent les organismes HLM. Une piste de recherche en conclusion : aller vers la mise en commun des offres des bailleurs.

Nous voterons donc ce rapport avec enthousiasme.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)

